

LE PROGRAMME D'HEBERGEMENT :

QUESTIONS FREQUENTES

L'ASSOCIATION	3
➤ Qu'est-ce que Réfugiés Bienvenue ?	3
➤ Quelles sont les valeurs de l'association ?	3
➤ Je souhaite vous contacter, comment faire ?	3
➤ Je souhaite vous rencontrer en personne, comment faire ?	3
LE PROGRAMME D'HEBERGEMENT.....	4
➤ Depuis quand ce programme existe-t-il ?	4
➤ Quels sont les résultats du programme d'hébergement ?	4
➤ Qui gère ce programme ?	4
LES BESOINS D'HEBERGEMENT	5
➤ Qui sont les personnes hébergées dans le cadre du programme de Réfugiés Bienvenue ?	5
➤ Quel est l'intérêt d'un hébergement chez des particuliers ?	5
➤ Je suis une femme seule / j'ai de jeunes enfants à la maison et je serais plus à l'aise d'héberger une femme, est-ce possible ?	5
➤ Je connais un demandeur d'asile ou réfugié à la rue, que faire ?	5
LES MODALITES DE L'HEBERGEMENT.....	6
➤ Qu'est-ce que le contrat d'hébergement ?	6
➤ Combien de temps dure l'hébergement ?	6
➤ Quel sont les conditions de logement minimum pour que mon offre soit acceptée ?	6
➤ Je peux proposer un logement, mais je ne peux ou veux pas apporter une vie de famille, est-ce possible ?	6
➤ Je propose de mettre à disposition un logement individuel (appartement, studio, chambre de bonne), dois-je couvrir les factures ?	7
➤ Dois-je payer pour la nourriture et les autres frais de la personne hébergée ?	7
➤ Dois-je assister la personne hébergée dans ses démarches administratives ?	7
➤ Je souhaite héberger quelqu'un mais n'habite pas en Île-de-France, que faire ?	7
➤ Je n'ai aucune expérience sur la demande d'asile, est-ce un obstacle ?	7

LE SUIVI DE L'HEBERGEMENT	8
➤ Quel est le rôle de Réfugiés Bienvenue pendant la cohabitation ?	8
➤ J'ai un conflit avec la personne hébergée, que faire ?	8
➤ Je souhaite échanger sur mon expérience avec d'autres hébergeurs, comment faire ?	8
➤ J'ai des commentaires à faire sur le travail de Réfugiés Bienvenue, à qui dois-je m'adresser ?	8
 LA FIN DE L'HEBERGEMENT	 9
➤ Où va la personne hébergée quand elle part de chez moi ?	9
➤ Je souhaite continuer à héberger en dehors du cadre de Réfugiés Bienvenue, est-ce possible ?	9
➤ Je souhaite mettre fin à l'hébergement de manière anticipée, comment-faire ?	9
➤ Que se passe-t-il si la personne hébergée obtient une place en CADA ?	9
 APPORTER DE L'AIDE AUTREMENT	 10
➤ Je souhaite participer ou organiser une activité avec Réfugiés Bienvenue, comment faire ?	10
➤ Je voudrais faire un don à l'association, comment faire ?	10
➤ J'ai des compétences qui pourraient être utiles à d'autres demandeurs d'asile, que faire ?	10

L'ASSOCIATION

➤ Qu'est-ce que Réfugiés Bienvenue ?

Réfugiés Bienvenue est une association d'initiative citoyenne, française, aconfessionnelle et apolitique, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, qui œuvre en faveur des demandeurs d'asile et réfugiés statutaires afin d'améliorer leur quotidien et de créer un climat de paix sociale en France.

Fondée en septembre 2015, nous organisons l'hébergement de demandeurs d'asile sans-domicile chez des particuliers. Nous complétons cette action par des événements collectifs hebdomadaires.

➤ Quelles sont les valeurs de l'association ?

Réfugiés Bienvenue a établi une charte, qui expose notre vision, nos valeurs et nos engagements envers nos membres, personnes accueillies et tous autres acteurs amenés à travailler avec l'association. Vous pouvez la lire [sur notre site internet](#).

➤ Je souhaite vous contacter, comment faire ?

Si vous pensez proposer un hébergement, le plus simple est de remplir notre formulaire en ligne. Un(e) membre de l'équipe vous appellera au plus vite pour répondre à toutes vos questions et expliquer la procédure qui suivra si vous êtes toujours intéressés par l'expérience à l'issue de notre échange.

Vous pouvez cependant aussi vous adresser directement au pôle hébergement en envoyant un email à hebergement@refugiesbienvenue.com.

➤ Je souhaite vous rencontrer en personne, comment faire ?

L'association est entièrement bénévole et n'a pas de bureaux. Cependant, nous organisons une rencontre aux Café Curieux (3 rue de Scipion, 75005 Paris) un samedi après-midi sur deux. C'est une excellente occasion de venir nous rencontrer ainsi que les demandeurs d'asile dans notre réseau pour discuter autour d'un café à 1€ et une partie de cartes.

LE PROGRAMME D'HEBERGEMENT

➤ Depuis quand ce programme existe-t-il ?

L'hébergement est la mission principale de Réfugiés Bienvenue. Ce programme est en activité depuis septembre 2015.

➤ Quelles sont les régions concernées ?

Le programme d'hébergement est pour l'instant limité géographiquement à l'Île-de-France, dans toutes les localités accessibles avec le Pass Navigo. Si vous habitez en province, vous pouvez vous tourner vers d'autres associations :

- [JRS Welcome France](#) a des antennes dans toute la France.
- [Le programme CALM de Singa](#) est présent à Lille, Paris, Montpellier et Lyon.
- [Utopia 56](#) cherche des hébergeurs pour des mineurs isolés dans la région de Toulouse, en Bretagne, à Calais, en métropole Lilloise, et dans la région de Tours.

La cartographie du « [Sursaut Citoyen](#) » peut aussi vous être utile si vous cherchez une association locale pour vous engager. Plus de 1000 organisations dans toute la France y sont recensées.

➤ Quels sont les résultats du programme d'hébergement ?

Au 30 mai 2018, Réfugiés Bienvenue a fait héberger 89 personnes, dont 25 ayant rejoint l'association en 2015, 33 en 2016, 20 en 2017 et 11 en 2018. 114 familles, colocations ou personnes seules ont participé à notre programme d'hébergement. Au total, cela a impliqué 131 contrats d'hébergement ou de ré-hébergement. Entre 20 et 30 personnes sont hébergées à tout moment.

➤ Qui gère ce programme ?

C'est une équipe entièrement bénévole qui gère le programme. L'équipe est menée par deux responsables de pôle, qui planifient l'action et opèrent le rapprochement des offres d'hébergement avec la liste d'attente.

Les bénévoles s'engagent au minimum 6 mois et souvent bien plus, afin d'effectuer le suivi des cohabitations dans la durée.

LES BESOINS D'HEBERGEMENT

➤ Qui sont les personnes hébergées dans le cadre du programme de Réfugiés Bienvenue ?

Réfugiés Bienvenue organise l'hébergement pour des demandeurs d'asile (détenteurs d'un récépissé) qui ne bénéficient pas d'un logement en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). L'association ne travaille pas avec les personnes qui ont déjà le statut de réfugié, ce besoin est couvert par d'autres associations, dont le programme CALM de Singa.

Réfugiés Bienvenue ne fait pas héberger de mineurs. Si c'est ce que vous souhaitez faire, nous pouvons vous rediriger vers le programme de Utopia 56 dédié à cela.

➤ Quel est l'intérêt d'un hébergement chez des particuliers ?

L'hébergement chez des particuliers aide à sortir des personnes de la rue et de leur donner un lieu de vie où ils peuvent se reconstruire, retrouver un peu de stabilité, de tranquillité, d'intimité. La vie de famille dans un foyer français ou bien implanté en France permet aussi de rencontrer de nouvelles personnes, d'apprendre le français, de se constituer un réseau utile pour trouver un logement, une formation ou du travail une fois le statut de réfugié obtenu.

La cohabitation est pour vous l'opportunité de construire une relation humaine forte, de découvrir au cours d'un échange une nouvelle personne, sa façon de vivre, sa culture.

➤ Je suis une femme seule / j'ai de jeunes enfants à la maison et je serais plus à l'aise d'héberger une femme, est-ce possible ?

Environ 80% des personnes ayant besoin d'un hébergement sont des hommes seuls. Nous comprenons cette inquiétude, sachez cependant que le temps d'attente pour rencontrer une femme peut être plus long que pour un homme.

Nous pouvons aussi vous proposer de rencontrer un homme en besoin de re-hébergement, quelqu'un que nous connaissons depuis longtemps et qui aura déjà été hébergé dans notre réseau. Il serait alors aussi possible d'échanger avec les précédents hébergeurs de cette personne.

➤ Je connais un demandeur d'asile ou réfugié à la rue, que faire ?

Vous pouvez en informer le pôle hébergement de Réfugiés Bienvenue en envoyant un email à hebergement@refugiesbienvenue.com. Notre équipe vérifiera que la personne correspond bien aux critères d'acceptation du programme et, le cas échéant, les inscrira sur notre liste d'attente.

LES MODALITES DE L'HEBERGEMENT

➤ Qu'est-ce que le contrat d'hébergement ?

Le contrat d'hébergement permet de s'assurer que l'hébergé comme l'hébergeur connaissent leurs obligations mutuelles, la durée prévue de l'hébergement et toute autre modalité pertinente. Si le contrat peut donner l'impression de trop codifier les rapports au premier abord, c'est un outil que nous savons par expérience être essentiel au bon déroulement de la cohabitation.

Le contrat est rempli lors de la rencontre initiale. L'hébergé comme vous-même aurons quelques jours de réflexion avant de signer le contrat.

➤ Combien de temps dure l'hébergement ?

La durée minimum d'un hébergement avec Réfugiés Bienvenue est de 1 mois. Cette durée minimum est importante pour que le pôle hébergement puisse garantir un autre logement à la personne hébergée par la suite, ce qui est difficile à organiser à temps pour des périodes plus courtes.

Si vous ne pouvez héberger que pour quelques nuitées, nous pouvons vous rediriger vers le programme d'hébergement d'urgence de Utopia 56.

Il n'y a pas de durée maximum, mais nous vous encourageons à établir une date d'échéance, fixée généralement entre 1 et 3 mois après la date d'emménagement, quitte à renouveler le contrat plus tard.

➤ Quel sont les conditions de logement minimum pour que mon offre soit acceptée ?

Dans l'idéal, vous proposez une chambre privée d'une taille raisonnable (>9m²) dans votre logement, ou un studio, chambre de bonne ou appartement vide. Dans le cas d'une chambre privée, il est préférable mais non essentiel que la porte ferme à clé.

Cet espace doit permettre un accès à une salle de bain, des toilettes, l'eau courante et le chauffage. L'accès à une cuisine est souhaitable mais pas indispensable (dans le cas des chambres de bonne notamment).

En cas de doute, un(e) bénévole du pôle hébergement peut venir visiter le logement avant la rencontre prévue avec un demandeur d'asile afin de confirmer avec vous que l'espace proposé est approprié. Si vous habitez loin de Paris, il se peut que l'on vous demande de nous faire parvenir des photos. Dans tous les cas, l'association visitera le logement au cours de la rencontre afin de vérifier qu'il correspond bien aux critères minimums.

➤ Je peux proposer un logement, mais je ne peux ou veux pas apporter une vie de famille, est-ce possible ?

Oui, il est possible de se contenter d'une aide au logement, sans plus. Ce type d'offre correspond d'ailleurs à certaines personnes très indépendantes. Dans la mesure du possible, nous vous encourageons cependant à établir une relation amicale, par le partage de repas de manière régulière,

par exemple, ou des activités en commun. L'accès à une vie de famille « normale » peut être très bénéfique pour les personnes hébergées, qui ont souvent été isolées, avec peu d'opportunités de rencontrer et parler avec des français. Vous tirerez aussi sûrement bien des choses de cet échange.

- **Je propose de mettre à disposition un logement individuel (appartement, studio, chambre de bonne), dois-je couvrir les factures ?**

Il est préférable si vous pouvez couvrir les factures. L'association peut cependant y contribuer.

- **Dois-je payer pour la nourriture et les autres frais de la personne hébergée ?**

Non, vous n'en avez pas l'obligation. Les demandeurs d'asile reçoivent pour la plupart l'aide aux demandeurs d'asile (ADA), fixée à environ 340€/mois pour ceux qui ne bénéficient pas de logement en centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA). Ils peuvent donc subvenir à leurs frais de transport et de nourriture. Si le versement de l'ADA est interrompu, Réfugiés Bienvenue est en mesure de leur apporter une assistance financière ponctuelle et de les rediriger vers d'autres associations pouvant leur porter assistance.

Libre à vous cependant de contribuer aux frais de la personne hébergée, que ce soit financièrement, en leur payant leur Pass Navigo, ou en nature, par l'achat de courses, par exemple.

- **Dois-je assister la personne hébergée dans ses démarches administratives ?**

Non. L'un des prérequis pour être hébergé avec Réfugiés Bienvenue est de bénéficier d'un suivi juridique et administratif d'une association compétente. Ce sont des associations partenaires qui se chargent de ces questions. Il est d'ailleurs recommandé de ne pas intervenir à ce niveau si vous n'avez pas les compétences nécessaires à un accompagnement juridique, qui s'avère souvent complexe.

Libre à vous cependant d'accompagner la personne par un soutien moral, en les accompagnant à leurs audiences, par exemple.

- **Je souhaite héberger quelqu'un mais n'habite pas en Île-de-France, que faire ?**

Réfugiés Bienvenue n'est pour l'instant présente qu'en Île-de-France. Nous avons cependant établi des partenariats avec d'autres associations à travers la France, dont Utopia 56, le réseau Welcome de JRS, Singa et d'autres. Nous pouvons vous rediriger vers ces partenaires.

Si aucune structure partenaire n'agit dans votre localité, il se peut que trouviez une association compétente sur la cartographie du « [Sursaut Citoyen](#) ».

- **Je n'ai aucune expérience sur la demande d'asile, est-ce un obstacle ?**

Absolument pas. Si vous souhaitez en savoir plus sur la demande d'asile, Réfugiés Bienvenue a édité un « [Guide sur l'accueil](#) » disponible sur notre site internet. Nous vous en donnerons dans tous les cas une copie imprimée lors de la rencontre.

LE SUIVI DE L'HEBERGEMENT

➤ Quel est le rôle de Réfugiés Bienvenue pendant la cohabitation ?

Lors de la rencontre initiale, vous rencontrerez un(e) bénévole du pôle hébergement qui sera votre référent(e) pour la durée de la cohabitation. Votre référent(e) sera disponible au téléphone ou en personne pour répondre à vos questions et agir en tant que médiateur avec la personne hébergée en cas de conflit.

Dans tous les cas, votre référent(e) vous appellera régulièrement au début de la cohabitation, environ une fois par semaine. Si l'hébergement progresse sans accrocs, comme dans la grande majorité des cas, la fréquence de ces appels sera ajustée en consultation avec vous.

➤ J'ai un conflit avec la personne hébergée, que faire ?

La première chose à faire est d'en discuter directement avec l'hébergé(e). La grande majorité des tensions lors d'un hébergement sont dues à des incompréhensions des besoins et attentes de chacun, et peuvent aisément se résoudre par une communication honnête, claire et directe.

Si vous constatez que vos efforts de communication restent sans réponse et que le comportement de la personne hébergée ne change pas, il faut vous adresser à votre référent(e). En cas de conflit majeur, la responsable du pôle hébergement (hebergement@refugiesbienvenue.com) et les membres du comité (info@refugiesbienvenue.com) peuvent aussi intervenir.

➤ Je souhaite échanger sur mon expérience avec d'autres hébergeurs, comment faire ?

Si vous souhaitez parler avec quelqu'un qui a déjà fait l'expérience d'héberger avec Réfugiés Bienvenue avant de vous lancer dans l'aventure, c'est possible. Il suffit de nous le demander lors de échanges initiaux.

Réfugiés Bienvenue organise aussi, en partenariat avec le Collectif Quid'Autre, des « cafés hébergeurs » qui vous permettront de passer un moment d'échange convivial avec les autres membres du réseau. Ces cafés sont animés par des psychologues professionnels dans un contexte de parole libre, sans jugement.

➤ J'ai des commentaires à faire sur le travail de Réfugiés Bienvenue, à qui dois-je m'adresser ?

A la fin de tout hébergement, le comité de Réfugiés Bienvenue vous enverra un formulaire de retours à remplir, qui vous permettra de commenter notre travail et faire des commentaires et suggestions pour notre amélioration. Il vous est aussi possible de vous adresser à votre référent(e), aux responsables du pôle hébergement ou un membre du comité à tout moment.

LA FIN DE L'HEBERGEMENT

➤ Où va la personne hébergée quand elle part de chez moi ?

Réfugiés Bienvenue s'engage à réhéberger les demandeurs d'asile pour toute la durée de leur procédure, jusqu'à l'obtention ou non du statut. Nous trouvons un nouvel hébergement à la personne pour qu'elle ne retourne pas à la rue.

Une fois le statut obtenu, la personne est encouragée à trouver une solution alternative le plus vite possible et sera incitée à partir dès qu'elle jouit des conditions matérielles minimales nécessaires pour vivre dignement et d'une bonne santé.

Si le statut est refusé et qu'aucun recours n'est possible, l'hébergement prend fin automatiquement. Réfugiés Bienvenue va alors travailler avec la personne pour la rediriger vers des structures compétentes dans l'aide des sans-papiers.

➤ Je souhaite continuer à héberger en dehors du cadre de Réfugiés Bienvenue, est-ce possible ?

Il arrive régulièrement que des liens forts se créent entre hébergeurs et hébergés, au point où les deux souhaitent continuer à vivre ensemble bien au-delà de l'obtention du statut de réfugié. Comme ce cas de figure ne relève pas du domaine de compétence de Réfugiés Bienvenue, nous pouvons alors discuter d'une transition vers un arrêt du suivi à partir du moment où toutes les parties sont satisfaites qu'il n'est plus nécessaire.

➤ Je souhaite mettre fin à l'hébergement de manière anticipée, comment-faire ?

Il est possible de mettre fin à l'hébergement à tout moment, quel que soit la raison. Nous vous demandons cependant de prévenir le plus longtemps à l'avance au possible, afin que nous puissions mettre en place une solution alternative.

➤ Que se passe-t-il si la personne hébergée obtient une place en CADA ?

Tout demandeur d'asile à qui l'on offre une place en centre d'accueil est dans l'obligation de l'accepter, sous peine de perdre ses autres droits, dont l'aide financière de l'état : l'ADA. Il faudra donc que le demandeur d'asile quitte votre logement.

APPORTER DE L'AIDE AUTREMENT

- Je souhaite participer ou organiser une activité avec Réfugiés Bienvenue, comment faire ?

Le pôle événement de Réfugiés Bienvenue organise des événements collectifs chaque semaine, et vous-y-êtes le bienvenu ! Si vous avez une proposition d'activité, vous pouvez les contacter à evenements@refugiesbienvenue.com.

- Je voudrais faire un don à l'association, comment faire ?

L'association est pour l'instant principalement financée par des dons privés. Pour faire un don, il suffit de se diriger sur notre page [HelloAsso](#).

- J'ai des compétences qui pourraient être utiles à d'autres demandeurs d'asile, que faire ?

Si vous avez des compétences juridiques, d'aide à la recherche d'emploi ou aux formations, une envie de donner des cours de français... nous serions ravis d'en savoir plus et de réfléchir ensemble comment en faire tirer profit aux demandeurs de notre réseau.